Avis divers

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France**

Band (Jahr): **- (1924)**

Heft 50

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

IMPORTATION — EXPORTATION — DOUANES

Résumé des Documents Officiels

FRANCE

EXPORTATION

Exportation des capitaux

Les dispositions de la loi du 3 avril 1918, de l'article 13 de la loi du 28 février 1924, de la loi du 31 mars 1922 et des articles 72 à 77 de la loi du 22 mars 1924 réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières sont maintenues en vigueur jusqu'au 31 décembre 1924.

L'avant-dernier alinéa de la loi du 31 mars 1922 est ainsi modifié:

« Un décret rendu sur la proposition du ministre des Finances pourra, antérieurement au 31 décembre 1924, suspendre l'application des dispositions de la loi du 3 avril 1918, de l'article 13 de la loi du 28 février 1921, de la loi du 31 mars 1922 et des articles 72 à 77 de la loi du 22 mars 1924. »

(*Loi du* 30 *juin*, J. O. *du* 1er *juillet* 1924.)

Prorogation de prohibition de sortie

N° 37. Beurres frais, fondus ou salés.

(*Décret du* 25 *juin* 1924, J. O. *du* 26 *juin* 1924.)

Prorogation de droits de sortie

Sont prorogés, à compter du 22 mai 1924 et jusqu'à nouvel ordre, les taux des droits de sortie fixés, à titre temporaire sur diverses catégories d'os bruts de bétail, par le décret du 16 février 1923.

(*Décret du* 6 *juin* 1924, J. O. *du* 15 *juin*.)

Durée de validité des licences d'exportation

Sauf spécifications contraires, la durée de validité des licences d'exportation est ramenée à 60 jours.

Toutefois, les dispositions spéciales prévues pour les cuirs et peaux restent en vigueur.

(*Avis du Ministère des Finances*, J. O. *du* 15 *juin* 1924.)

DOUANES

Modifications de droits

Tarif N°	Désignation des marchandises	Unité de perception	TARIF général	TARIF minimum
	Radium.		20 %	5 %
	Produits radifères:			
0171	Sulfates concentrés aux deux millionnièmes au plus	—	2 —	2 —
	Chlorures concentrés au cinq centièmes au plus	—	2 —	2 —
	Autres.	—	20 —	5 —

(*Décret du* 7 *juin*, J. O. *du* 15 *juin* 1924.)

AVIS DIVERS

Exposition d'Art Suisse à Paris

A la demande du Comité d'organisation de l'Exposition de l'art suisse organisée au musée du Jeu de Paume, jardin des Tuileries, sous le haut patronage de M. le Président de la Confédération suisse et de M. le Président de la République Française, nous attirons l'attention de nos lecteurs sur cette importante manifestation due à l'initiative de M. Bénédite, conservateur, et de M. Dézarrois, conservateur adjoint au Musée National du Luxembourg.

L'Exposition de l'Art Suisse n'a pu être menée à bien que grâce à la participation effective de la Confédération Suisse, des grands instituts financiers de notre pays et des musées de Genève, Lausanne, Fribourg, Neuchâtel, Berne, Soleure, Winterthour, Schaffhouse, Zurich et spécialement de la ville de Bâle, qui, pour la première fois, a consenti à se dessaisir de peintures d'un prix inestimable de Holbein. Autour de ce grand maître ont été groupés les chefs-d'œuvre des primitifs et des maîtres des XVe et XVIe siècles provenant soit de musées, soit de grandes collections particulières, le tout formant un ensemble entièrement inédit qui sera une révélation pour le public parisien. Plusieurs salles sont consacrées aux meilleurs artistes suisses des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles, parmi lesquels Léopold Robert, Calame, Gleyre, Bœcklin, Hodler, ces deux derniers étant représentés chacun par des ensembles importants.

Ajoutons que jamais encore un tel groupement de chefs-d'œuvre n'a eu lieu en Suisse, le public parisien et nos compatriotes fixés à Paris en ayant la primeur.

RÉCEPTION DES ATHLÈTES SUISSES PARTICIPANT AUX JEUX OLYMPIQUES

Le Comité qui s'est constitué à Paris sous la présidence d'honneur de M. Dunant, ministre de Suisse, et sous la présidence effective de M. Ch. Courvoisier-Berthoud, nous prie de rappeler à tous les membres de la Colonie Suisse de Paris le banquet qui aura lieu le 26 juillet, à 19 h. 30, à l'Hôtel Continental et qui sera suivi d'une partie récréative dont le programme est des plus attrayants.

Pour tous renseignements, s'adresser au siège du Comité, 61, avenue Victor-Emmanuel-III (Chambre de Commerce Suisse en France), à la Légation de Suisse, 51, avenue Hoche, ou chez M. Ch. Courvoisier-Berthoud, 15, rue Richer.

Offres et demandes d'emploi

Le Secrétariat Général de la Chambre de Commerce Suisse en France a reçu, ces derniers temps, diverses offres de service pour les emplois suivants:

Directeurs d'usines, ingénieurs-mécaniciens, ingénieurs-électriciens; chimistes, secrétaires-juristes, chefs de bureau, employés intéressés, etc..., etc.

Service de Représentation

Nous rappelons à nos lecteurs que la Chambre de Commerce Suisse en France possède un service de représentation et que toutes les personnes qui désirent s'occuper de la représentation en France de Maisons suisses, ou en Suisse de Maisons françaises, sont priées de s'inscrire à nos bureaux.

ADRESSES UTILES A PARIS

LÉGATION DE SUISSE, 51, avenue Hoche, Tél. : Elysées 05-84.

Bureaux ouverts de 9 h. et demie à 12 heures et de 14 heures à 16 heures.

AGENCE OFFICIELLE DES CHEMINS DE FER FÉDÉRAUX, 20, rue Lafayette. Tél. : Central 63-30.

a) *Œuvres et Sociétés de Bienfaisance et de Secours:*

SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE DE BIENFAISANCE DE PARIS, 10, rue Hérold.

SOCIÉTÉ SUISSE DE SECOURS MUTUELS, 8, cour des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS « L'ESPÉRANCE SUISSE », 28, rue Aumaire.

UNION HELVÉTIA, Société de Secours mutuels des employés d'hôtel suisses, 36, rue des Petits-Champs.

ASILE SUISSE DES VIEILLARDS, 25, av. de Saint-Mandé.

HOME SUISSE, 25, rue Descombes.

b) *Autres Sociétés Suisses (politiques, commerciales, sports, musiques, etc.) :*

ASSOCIATION DES ARTISTES SUISSES DE PARIS, 79, rue Notre-Dame-des-Champs.

CERCLE AMICAL HELVÉTIQUE, 6, rue des Archives.

CERCLE COMMERCIAL SUISSE, 10, rue des Messageries.

CERCLE SUISSE ROMAND, 12, rue Marbeuf.

CHORALE SUISSE DE PARIS, 28, rue Aumaire, café Brunner.

HARMONIE SUISSE, 10, rue des Messageries.

HARMONIE TESSINOISE, café Brunner, 28, rue Aumaire.

NOUVELLE SOCIÉTÉ HELVÉTIQUE, c/o M. A. J. MARET, 16, rue Soufflot.

SOCIÉTÉ LIBÉRALE TESSINOISE « LA FRANSCINI », c/o M. J. JEMINI, 2 *bis*, Cité Popincourt.

SOCIÉTÉ SUISSE DE CHANT « ALPENROESLI », 31, rue de Penthièvre.

SOCIÉTÉ SUISSE DES COMMERÇANTS A ZURICH, 31, rue des Petites-Ecuries.

SOCIÉTÉ SUISSE DE GYMNASTIQUE DE PARIS, 57, faubourg Saint-Denis.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

UNION CHRÉTIENNE DE JEUNES GENS, GROUPE SUISSE, 14, rue de Trévise.

UNION SPORTIVE SUISSE DE PARIS, 31, boulevard Bonne-Nouvelle.

LE DÉJEUNER SUISSE a lieu tous les mercredis, à 12 h. 1/2, à la *Brasserie Suisse*, 10, rue des Messageries.

Grande Banque de la Place demande Employés de métier et débutants pouvant s'assimiler rapidement.

S'adresser au Secrétariat Général.

Pour le Comité de Direction : Le Président : Ferdinand DOBLER

Edmond DUBOIS, imprimeur, 10, Cité d'Angoulême. — Tél. : Roquette 05-98. — R. C. S. 67.009